

Cynthia Chassigneux, *Vie privée et commerce électronique*, Montréal, Éditions Thémis, 2004, 348 pages, ISBN 2-89400-184-3

Maurice Drapeau, *Grossesse, emploi et discrimination*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2003, 188 pages, ISBN 2-89127-587-X

Claude Emanuelli, *Droit international public*, 2<sup>e</sup> édition, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 737 pages, ISBN 2-89127-650-7

André Émond, Lucie Lauzière, *Introduction à l'étude du droit*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2003, 219 pages, ISBN 2-89127-614-0

Stéphane Rousseau (dir.), *L'entreprise familiale : évolution et transmission*, Les Journées Maximilien-Caron 2004, Montréal, Éditions Thémis, 2004, 121 pages, ISBN 2-89400-198-3

Catherine Mougeot, Julie Ladouceur, Jean-François Venne-Pronovost and Sophie Archambault

Volume 36, Number 1, 2006

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027105ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027105ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

#### ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this review

Mougeot, C., Ladouceur, J., Venne-Pronovost, J.-F. & Archambault, S. (2006). Review of [Cynthia Chassigneux, *Vie privée et commerce électronique*, Montréal, Éditions Thémis, 2004, 348 pages, ISBN 2-89400-184-3 / Maurice Drapeau, *Grossesse, emploi et discrimination*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2003, 188 pages, ISBN 2-89127-587-X / Claude Emanuelli, *Droit international public*, 2<sup>e</sup> édition, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 737 pages, ISBN 2-89127-650-7 / André Émond, Lucie Lauzière, *Introduction à l'étude du droit*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2003, 219 pages, ISBN 2-89127-614-0 / Stéphane Rousseau (dir.), *L'entreprise familiale : évolution et transmission*, Les Journées Maximilien-Caron 2004, Montréal, Éditions Thémis, 2004, 121 pages, ISBN 2-89400-198-3]. *Revue générale de droit*, 36(1), 125–137. <https://doi.org/10.7202/1027105ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2006

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

# LIVRES EN REVUE

---

## NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

---

**Cynthia CHASSIGNEUX, *Vie privée et commerce électronique*, Montréal, Éditions Thémis, 2004, 348 pages, ISBN 2-89400-184-3.**

À l'ère d'Internet et du commerce électronique, des transactions s'exécutent et des liens se tissent entre des entreprises en ligne et des internautes. Cette situation crée des insécurités légitimes face aux risques de fraude, d'abus et de violation de la vie privée lors du stockage et du transfert de données personnelles. Cet ouvrage de Cynthia Chassigneux est en quelque sorte un examen des différentes mesures prises pour encadrer les données personnelles des internautes, des risques encourus par ceux-ci, des méthodes pouvant être utilisées pour se protéger ainsi que des normes et politiques qui devraient être respectées par les sites commerciaux en matière de protection des renseignements personnels.

Cynthia Chassigneux est docteure en droit et enseigne à la Faculté de droit de l'Université de Montréal ainsi qu'à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal. Elle travaille aussi au sein de la Chaire L.R. Wilson, spécialisée en droit du cyberspace, du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal. Son

ouvrage *Vie privée et commerce électronique*, lui a valu le Prix de la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal pour la meilleure thèse dans la catégorie « sciences sociales ».

Dès le départ, l'auteure réussit à familiariser le lecteur non initié avec les aspects techniques des nouvelles technologies informatiques en les expliquant de façon claire et concise. Sans alourdir le texte et sans s'éloigner du cadre juridique du livre, l'auteure expose les dangers et les vulnérabilités des systèmes ainsi que les méthodes d'infiltration et de transmission de données. Le monde de l'informatique est donc démystifié d'une façon qui assure la fluidité l'ouvrage.

Lorsqu'un internaute navigue, divers outils sont systématiquement utilisés par des commerçants pour saisir ses informations personnelles, ses préférences, les sites qu'il visite, etc. Ces renseignements sont rattachés soit à l'adresse IP de l'ordinateur ou à des *cookies* (ou tout autre identificateur caché) installés sur celui-ci et permettent d'identifier l'utilisateur. Le but de cette pratique est souvent de dresser son profil de consommation afin de lui vendre des produits ou des services en lui présentant des

publicités qui ciblent ses besoins. Cela peut constituer un avantage non seulement pour le commerçant, mais aussi pour le consommateur en permettant un marketing plus personnalisé. C'est lorsque les renseignements sont transmis à des tiers ou encore enregistrés à l'insu du consommateur par des serveurs qui lui sont inconnus, à l'aide de liens implicites ou de pixels espions par exemple, que la violation de la vie privée entre en ligne de compte.

La première partie de l'ouvrage, intitulée « L'encadrement classique du traitement des données personnelles », se veut une mise en contexte, un premier contact avec l'univers du commerce électronique. La relation complexe qui est créée entre le consommateur et l'entreprise en ligne est ici explorée. Entre autres, il est démontré que la confiance est l'élément clé nécessaire au succès du commerce électronique. Afin de mettre l'internaute en confiance, les entreprises en ligne doivent instaurer un climat de stabilité, protéger l'information de leurs clients, respecter des règles, honorer leurs contrats, offrir des garanties et respecter des politiques de confidentialité. De là l'importance d'un encadrement juridique.

L'auteure se penche sur les différents moyens pouvant offrir une protection légale et encadrer le commerce électronique. Les traités internationaux ont un rôle fondamental à jouer, vu la déterritorialisation des relations commerciales. Il est donc question de l'Organisation de coopération et de développement économiques

(O.C.D.E.). Les instruments nationaux à force exécutoire, soit les lois et règlements concernant la vie privée et la protection des renseignements, sont aussi d'une importance capitale, comme le souligne l'auteure. Au niveau des garanties complémentaires, les rapports et recommandations de la *Federal Trade Commission* (F.T.C.) sont discutés.

Après cette mise en contexte plus technique, l'auteure entre au cœur de son sujet. Ainsi, le lecteur a droit à un survol historique de l'évolution des principes fondamentaux relatifs à la protection de la vie privée dans les domaines technologiques. Une fois tous les acteurs présentés, la notion de consentement libre et éclairé est étudiée en détail, vu son importance dans la conclusion des contrats et donc dans le milieu du commerce électronique et du partage de renseignements considérés personnels. L'auteure soulève un questionnement intéressant quand à la validité du consentement recueilli par le commerçant. Entre autres, elle explique ses doutes quant au respect des conditions essentielles à l'obtention d'un consentement valable (capacité de la personne qui consent, consentement libre et éclairé, etc.).

La collecte, l'utilisation et la communication des données ainsi que les droits et obligations des commerçants et des internautes sont ensuite examinés. Par exemple, il est question de l'obligation de l'entreprise en ligne d'informer la personne concernée avant même de saisir ses renseignements personnels, de lui expliquer les motifs de la collecte et de ne

saisir que les renseignements essentiels. Cette section du livre est une analyse et une critique des méthodes classiques utilisées pour le traitement des données. L'auteure présente les problématiques reliées au commerce électronique.

La deuxième partie de l'ouvrage, « L'encadrement actuel du traitement des données personnelles », est un inventaire détaillé des moyens mis en œuvre pour assurer le bon fonctionnement du commerce électronique, de façon à satisfaire les deux parties. L'auteure aborde dans cette section les concepts qui sont au cœur du sujet, tels les politiques de confidentialité, les labels de qualité, le *Platform for Privacy Preferences*, les garanties complémentaires et leur valeur ainsi que le contrôle par les autorités publiques et les associations privées. Les principes sont illustrés à l'aide d'une jurisprudence bien intégrée au texte et brièvement expliquée.

L'auteure démontre bien la nécessité d'une protection juridique des utilisateurs d'Internet, qui se retrouvent dans une position de vulnérabilité face aux commerçants. En effet, l'entreprise en ligne présente très souvent ses politiques de confidentialité sous forme de contrat d'adhésion, ce qui crée une situation de déséquilibre pour l'internaute. C'est là que prendrait racine une lourde et importante obligation d'information de la part du commerçant électronique, allant même jusqu'à la transparence. Il se doit de présenter, au minimum, les aspects suivants (qui sont en fait ses engagements) au client potentiel : la

nature de la collecte des données, l'objectif de cette collecte et sa finalité, le droit d'opposition ou de retrait dont jouit l'internaute, le droit d'accès et de rectification de ses renseignements et les méthodes de sécurisation des données stockées. À cela s'ajoute une obligation de sécurité visant à éviter la perte, la destruction, la divulgation et l'accès par des tiers aux renseignements personnels que le client a confiés au commerçant. Celui-ci devrait, entre autres, utiliser des systèmes d'encryptage de l'information. Ces obligations d'information de sécurité pourraient, selon l'auteure, être interprétées tant comme des obligations de moyens que de résultat. Leur respect ne profite pas qu'à l'internaute puisqu'il entraîne une hausse du niveau de confiance de l'internaute envers le site commercial et crée ainsi une fidélisation de la clientèle.

Après avoir établi que les politiques de confidentialité relèvent surtout du domaine contractuel synallagmatique, l'auteure avance que l'objectif à atteindre est de standardiser les politiques utilisées. Ce sont des instances telles que l'*Electronic Privacy Information Center* (E.P.I.C.), la Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.), la F.T.C. et divers organismes de certification qui travaillent à ce niveau. Ils ont d'ailleurs créé des guides, des modèles et des générateurs à cet effet. Ces outils, par exemple JurisInternational, peuvent être utilisés par les webmasters des sites commerciaux afin de les aider à respecter les principes fondamentaux relatifs à la protection des renseignements privés

dans leurs activités de gestion. Cependant, leur utilisation dépend du bon vouloir des commerçants et ne constitue en aucun cas une garantie pour les internautes.

Une autre façon de promouvoir les bonnes pratiques en matière du traitement de l'information est la labellisation. Cette technique consiste en l'attribution du logo d'un organisme vérificateur, interne ou externe, en guise de certification du niveau de qualité des politiques utilisées par le site visé. Le but de la labellisation est promotionnel et informationnel : le logo vise à être reconnu des internautes et leur permettre de jauger les sites. Plus la notoriété de l'organisme qui offre l'attestation est grande, plus la labellisation est valorisée par les internautes. Ce procédé crée une relation juridique tripartite avec l'intervention du tiers qui appose son label et endosse ainsi une responsabilité quant au respect de certaines politiques par l'entreprise en ligne. Des recours tant en matière contractuelle (à l'égard du commerçant) qu'en responsabilité extracontractuelle (envers l'internaute) ou encore en fausse représentation ou en concurrence déloyale pourraient être engagés contre l'autorité de certification en cas de manquement ou de faute. Une revue des principaux organismes de labellisation est présentée par l'auteure, ce qui permet de voir l'aspect pratique de ses propos. Elle explique aussi le processus d'attribution de la certification en détail. L'auteure en arrive à la conclusion que tout comme pour les politiques de confidentialité, la labellisation est une protection limitée vu que son fonctionnement

dépend de la volonté des commerçants. Ainsi, après avoir étudié les garanties complémentaires offertes aux internautes, l'auteure s'intéresse à leur effectivité juridique directe et indirecte et à leur contrôle par les autorités publiques et associations privées.

Pour conclure, l'ouvrage présente bien les différentes possibilités s'offrant à l'utilisateur et aux entreprises en ligne pour assurer une bonne relation commerciale via Internet dans le respect des droits des internautes et des obligations des commerçants. L'auteure soulève le rôle primordial de l'information et de la prévention dans le domaine du commerce électronique, la nécessité d'une responsabilisation des entreprises en ligne et de l'instauration d'une relation de confiance entre les acteurs. En somme, *Vie privée et commerce électronique* est un ouvrage riche, complet et bien documenté qui constitue non seulement un outil pour le juriste, mais aussi une bonne ressource pour l'utilisateur des nouvelles technologies.

**Catherine MOUGEOT**  
Étudiante à la  
Faculté de droit  
de l'Université  
d'Ottawa

**Maurice DRAPEAU, *Grossesse, emploi et discrimination*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2003, 188 pages, ISBN 2-89127-587-X.**

L'auteur, Maurice Drapeau, est avocat et pratique depuis plus de vingt-cinq ans. Privilégiant une

approche sociale, il a longtemps œuvré à la défense des groupes communautaires et travaille maintenant comme conseiller à la Direction du contentieux de la Commission des droits de la personne du Québec.

Le livre s'inscrit dans la réflexion sociale déjà présente au Québec concernant la conciliation travail-famille et cherche à fonder la reconnaissance de la maternité sans négation de l'égalité en emploi comme un choix de société.

Divisant son livre en trois parties, l'auteur choisit d'abord de démystifier les termes égalité et discrimination, ce qu'il fait en utilisant tout à la fois la doctrine, la jurisprudence et le dictionnaire. C'est d'ailleurs la définition de ce dernier qu'il retient, la jugeant plus simple et plus englobante. Il se sert en outre de la jurisprudence pour bien étayer l'évolution des concepts tant au niveau de l'interprétation qu'au niveau de la réparation (accommodement, limites raisonnables). Drapeau se réfère notamment aux arrêts *Andrews*, *O'Malley* et *Meiorin*. La loi prend également une part de la démonstration. Par le biais de la *Charte des droits et libertés de la personne* (articles 10, 16, 20, 49), il nous est permis d'observer que le courant jurisprudentiel cadre avec la volonté politique et sociale de prohiber la discrimination. Cette première partie se termine par un survol plus spécifique de l'application de ces concepts à la discrimination fondée sur la grossesse.

Dans la seconde partie du livre, il est traité des trois manifestations de la discrimination fondée sur la grossesse. La pre-

mière concerne la sécurité au travail et selon l'auteur, elle peut être de trois types. Elle peut d'abord être directe en imposant un retrait du travail à la femme enceinte sous prétexte de danger pour le fœtus. On considérera qu'il y a alors discrimination si aucune preuve médicale — ou autre preuve suffisante — ne vient soutenir les prétentions de l'employeur et si ce dernier n'a pas cherché un moyen d'accommodement avant d'exclure l'employée. La discrimination peut également être indirecte, par l'application d'une norme identique pour tous mais qui ne tient pas compte des besoins particuliers de l'employée : elle se manifeste alors par un refus d'adapter ou de modifier la règle afin de tenir compte des besoins de santé de la femme enceinte. Finalement, la discrimination peut s'exprimer de manière à éviter l'acquisition ou l'exercice du droit : elle se traduit par exemple par des politiques d'embauche défavorisant les femmes enceintes ou par un non-renouvellement de contrat alors que la fonction existe toujours ou encore par l'omission de rappel.

La défense relative aux qualités requises entre également en jeu dans cette manifestation de la discrimination fondée sur la grossesse. L'auteur s'empresse de spécifier que la Cour suprême a balisé cette défense et ne permet en fait son utilisation que dans des cas exceptionnels. Il faut en outre prouver que cette qualité est nécessaire pour assurer une exécution efficace et économique du travail et qu'aucun autre moyen moins attentatoire n'est disponible.

La seconde manifestation se rencontre dans la disponibilité au travail. L'auteur expose qu'il existe un conflit entre les règles de disponibilité et les besoins de s'absenter des employées prégnantes. La discrimination s'exerce soit au moment de l'embauche, lorsque l'employeur refuse d'engager une femme sous prétexte qu'elle devra partir pour son congé éventuellement, soit en cours d'emploi par le biais d'un congé forcé, d'une rétrogradation, d'un refus de promotion ou du refus de mise en place de moyens d'accommodement. Elle s'exerce toutefois surtout auprès des femmes ayant un statut d'emploi précaire (contractuel). Ici, l'auteur, à la lumière de nombreuses décisions portant sur cette forme de discrimination, conclut que le refus de renouveler un contrat pour cause de grossesse équivaut à un renvoi parce qu'il y a eu formation d'un lien d'entreprise. Il termine en démontrant que l'absentéisme pour une cause reliée à la grossesse est un droit qui se trouve notamment codifié par la *Loi sur les normes du travail* et qui oblige à l'accommodement à moins de contrainte excessive pour l'entreprise.

La dernière manifestation se situe dans les avantages liés à l'emploi. L'auteur note qu'à cet égard, les femmes enceintes ont droit d'utiliser l'assurance invalidité à laquelle elles ont souscrit et qu'il ne peut y avoir présomption de congé de maternité (empêchant l'utilisation de cette assurance), l'employée seule étant autorisée à décider quand celui-ci débute. Toutefois, une certaine controverse demeure en ce qui concerne

les avantages sociaux, par exemple, en matière de calcul de la paye de vacances ou pour l'ancienneté et la permanence. S'appuyant sur la jurisprudence, l'auteur démontre que le groupe de comparaison pour toute discrimination fondée sur la grossesse se fait par rapport aux personnes qui n'auront jamais à prendre de congé de maternité et non par rapport aux autres personnes en congé ou invalides. De là son postulat que ces avantages doivent tenir compte de la période du congé de maternité dans leur computation.

La troisième partie du livre porte sur la récente réforme de la *Loi sur les normes du travail* et l'évaluation qu'en fait l'auteur. Il commence par rappeler que le gouvernement québécois n'avait pas le choix d'améliorer sa législation depuis que le gouvernement fédéral avait, de son côté, augmenté la durée du congé de maternité. Il considère que dans l'ensemble, les principes mis de l'avant par les intervenants et la jurisprudence ont été intégrés à la loi et qu'il s'agit indéniablement d'un pas vers une meilleure conciliation travail-famille. Toutefois, il reste des faiblesses, par exemple à l'égard des avantages liés à l'emploi. De plus, il soutient qu'il faut privilégier une interprétation large de la loi, autre point peu abordé par le législateur.

Dans l'ensemble, ce livre représente une bonne source d'information. Il aborde plusieurs facettes d'un problème complexe, mais demeure néanmoins accessible. Il sera utile tant au juriste qu'à l'employeur, au syndicaliste

ou au simple particulier. Il appuie son argumentation principalement sur la jurisprudence, ce qui donne une perspective contemporaine à l'ouvrage. Bien que l'on ait parfois l'impression que l'auteur se répète, avec ses nombreuses annexes, c'est assurément un outil de base en matière de discrimination fondée sur la grossesse.

**Julie LADOUCEUR**  
Étudiante à la  
Faculté de droit de  
l'Université  
d'Ottawa

**Claude EMANUELLI, *Droit international public*, 2<sup>e</sup> édition, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 737 pages, ISBN 2-89127-650-7.**

Cette deuxième édition met à jour l'ancienne version de l'ouvrage qui remontait à 1998. En plus d'inclure les développements survenus au cours des dernières années par rapport aux multiples aspects du droit international public, cette édition aborde maintenant de nouveaux sujets d'actualité, toujours dans le souci de présenter le droit dans une perspective canadienne.

Comme dans l'édition précédente, de nombreuses références infrapaginales aux lois, à la jurisprudence et aux ouvrages de doctrine viennent soutenir les propos de l'auteur et facilitent une recherche plus approfondie d'un thème en particulier. Les fonctionnels index et tables ont été aussi mis à jour. L'auteur a également ajouté une carte du monde en couleur au verso de la couverture; il

s'agit d'un complément fort utile, considérant le sujet de l'ouvrage.

Le volume est fait en trois parties : les sources du droit international, les membres de la communauté internationale et les rapports entre les membres de la communauté internationale. Dans la première partie, il est notamment question de la coutume dont l'auteur approfondit en détail son évolution et ses effets. Plus loin, il sera question de la conclusion des traités internationaux, de leur exécution et leur applicabilité en territoire canadien. Sur ce dernier point, quelques nouveaux éléments ont été ajoutés. La fin de cette partie est consacrée aux principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées. À cet effet, il a été jugé utile d'inclure des composantes sur les actes unilatéraux des États et des organisations internationales.

La deuxième partie traite des membres de la communauté internationale. L'auteur en distingue trois : les États, les organisations internationales et les individus. Chaque élément est grandement détaillé et analysé. Les innovations sont ici concentrées sur la partie traitant de l'État. Notons l'inclusion d'une section sur les eaux internes de l'État, élément de son territoire et d'une section portant sur l'immunité tant civile que pénale de l'État.

Après avoir défini chaque membre de la communauté internationale, l'auteur consacre la dernière partie de son ouvrage aux rapports existants entre ces derniers. C'est ici qu'il est possible de retrouver les ajouts les plus importants. Cette partie débute



par les relations diplomatiques et consulaires. Par la suite, au titre des espaces internationaux et nationaux, beaucoup d'éléments nouveaux sont présents, notamment sur les notions de plateau continental et de zone économique exclusive. Plus loin, une section supplémentaire traite de questions internationales majeures. Ainsi, un chapitre est ajouté afin d'aborder l'importante question de la protection internationale de l'environnement naturel, une préoccupation de plus en plus pressante pour les États. À ce sujet, le lecteur peut apprendre, en une vingtaine de pages, la nature de la réglementation touchant l'environnement, le champ d'application de celle-ci et la réglementation existant actuellement. Sur ce dernier point, l'auteur aborde les sources, les principes généraux et la mise en œuvre de cette réglementation.

Un autre chapitre ajouté touche aux échanges internationaux de biens et de services. En une vingtaine de pages, l'auteur traite du sujet en commençant par le cadre doctrinal entourant le libéralisme et le protectionnisme ainsi que de son évolution historique. Ensuite, une analyse de la coopération universelle relative aux échanges de biens et de services est faite en ciblant l'Organisation mondiale du commerce. Cette analyse continue, mais cette fois, dans une perspective non pas universelle, mais régionale. Par conséquent, il est question de l'établissement des zones de libre-échange, des unions douanières, des marchés communs et des unions économiques. Finalement, M. Emanuelli propose une ana-

lyse des rapports économiques entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

L'ouvrage poursuit avec la responsabilité internationale des États. À cet effet, un chapitre de plus est inclus afin d'aborder la mise en œuvre de la responsabilité internationale. Il est fait mention des conditions d'invocation de la responsabilité d'un État et des contre-mesures pouvant être adoptées. Par la suite, il est question des différends internationaux qui sont abordés en deux parties, la résolution pacifique des différends et les conflits armés en droit international. Pour ce dernier aspect, l'auteur intègre, notamment, le statut juridique de la prison de Guantanamo et des notions plus élaborées sur les crimes graves contre l'humanité.

Somme toute, le travail de monsieur Emanuelli couvre l'ensemble du droit international public de façon claire, concise et facilement accessible. Les étudiants y trouveront un excellent ouvrage pour faciliter leurs études dans cette matière. C'est d'ailleurs à eux que cet ouvrage s'adresse en premier. Toutefois, les juristes plus expérimentés peuvent également en tirer profit, étant donné que l'ouvrage demeure un outil de références de grande qualité qui couvre les derniers développements du droit international.

**Jean-François  
VENNE-PRONOVOST  
Étudiant à la  
Faculté de droit  
de l'Université  
d'Ottawa**

**André ÉMOND, Lucie LAUZIÈRE, *Introduction à l'étude du droit*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2003, 219 pages, ISBN 2-89127-614-0.**

Ce livre d'introduction à l'étude du droit propose un survol de la théorie du droit, de ses sources, des méthodes d'interprétation, ainsi que de quelques professions juridiques. Étant écrit dans un langage simple et accessible, il s'adresse aux étudiants et aux non juristes qui voudraient se familiariser avec la discipline. L'objet de l'ouvrage consiste à définir globalement les éléments essentiels de la discipline du droit. Les notions sont décrites de façon générale, l'ouvrage n'ayant pas la prétention d'être exhaustif. Il est écrit en français et présente l'avantage d'être issu de la tradition bijuridique particulière au Canada.

En première partie, les auteurs décrivent la théorie du droit qu'ils abordent en posant la question suivante : « [q]u'est-ce que le droit? » (page 2) Ils exposent les éléments de la doctrine positiviste faisant l'unanimité au sein de la communauté juridique : le droit est en premier lieu une façon d'organiser la vie sociale par les règles, lesquelles sont primaires ou secondaires. Dans la présentation des premières, les auteurs introduisent les concepts de droit de l'ordre public et de droit facultatif. Quant aux secondes, ce sont les règles de reconnaissance, de changement et de décision qui sont mises de l'avant. Émond et Lauzière traitent subseqüemment de la relation entre le droit et la force. Cette dernière

étant un corollaire du droit, elle en assure de plus l'existence. Ceci étant établi, ils abordent les relations du droit à la vérité. Les dogmes, considérés comme des vérités fondamentales, sont les éléments de connaissance sur lesquels repose le système juridique. Les auteurs opposent enfin la morale et le droit. Cette démarche leur permet d'une part de remarquer que la morale, contrairement au droit positif, est universelle et intemporelle et d'autre part, qu'elle a une certaine influence sur celui-ci.

La deuxième partie de l'ouvrage porte sur les sources du droit. Emond et Lauzière énoncent en premier lieu que les sources du droit en sont les causes ou origines. Ces sources peuvent être matérielles ou formelles, selon que l'on traite de leur contenu ou de leur véhicule. En second lieu, ils introduisent l'idée de la structure hiérarchique des règles de droit. Chacune des sources formelles est présentée à l'aide d'une définition, suivie des caractères de la source et de la façon dont il convient de la citer. À cet effet, il est intéressant de noter que les auteurs présentent deux différentes références en matière de citation soit le *Manuel canadien de la référence juridique* de la *Revue de droit de McGill* (5<sup>e</sup> édition, Scarborough, Carswell, 2002) et le *Guide de référence pour la rédaction juridique* de Didier Lluellas (6<sup>e</sup> édition, Montréal, Éditions Thémis, 2000).

La troisième partie explore quatre techniques d'interprétation des sources du droit : la présomption de la chose jugée, l'autorité du

précédent, la création d'une règle de common law en l'absence de précédent et l'interprétation du droit légiféré. Alors que la première vise le bon fonctionnement du système juridique, les trois autres servent à résoudre des problématiques juridiques. La *res judicata* ou autorité de la chose jugée est définie par Émond et Lauzière comme une présomption irréfragable qui s'applique suivant des conditions strictes de forme et de fond. Lorsqu'elle est mise en œuvre, cette présomption peut servir de défense, à moins que la partie adverse n'oppose l'exception de la fraude ou la découverte de faits nouveaux. Quant au précédent, il est défini par les auteurs comme une règle liant les tribunaux inférieurs à juger de la même façon l'issue d'un litige similaire. Ils soulignent à ce sujet que bien qu'en droit civil, la règle du précédent soit normalement suivie avec moins de rigueur, la pratique judiciaire du droit privé québécois tend à lui donner une importance certaine. Lorsqu'un litige inédit survient ou que par l'évolution de la société, un précédent est dépassé, le tribunal doit créer un nouveau précédent. Les auteurs avancent que le plaideur tentera alors de faire appel à l'intelligence de la Cour pour la convaincre, par le biais d'arguments raisonnables, du bien-fondé de la position de son client. Pour conclure, ils présentent les diverses présomptions utiles à l'interprétation, telles que la rationalité du législateur, le sens ordinaire des mots et le respect de la Constitution.

La quatrième et dernière partie de l'ouvrage consiste en

une conclusion qui dresse le portrait de différentes professions juridiques. Bien que les auteurs soulignent que plus de quarante-cinq professions juridiques sont reconnues au Québec, ils ne font état que des six professions les plus connues. On décrit donc les professions d'avocat, de notaire, de juge, de greffier, de technicien juridique et d'huissier de justice. Les étudiants apprendront que ce ne sont pas tous les avocats qui représentent des clients devant les tribunaux. Plusieurs d'entre eux assument des fonctions de conseiller, rédigent des conventions, des contrats ou des opinions juridiques. Ils liront aussi que l'exercice de la profession d'avocat interdit l'exercice concomitant du notariat. La profession de notaire vise la pratique non litigieuse, le notaire agissant à titre préventif afin d'informer ses clients de leurs droits et obligations; il se consacre de plus à la rédaction d'actes divers. Quant au juge, les auteurs font mention de son rôle, de sa nomination et de certains autres aspects propres à la magistrature. Les professions de greffier, de technicien juridique et d'huissier de justice supportent le processus judiciaire, en se chargeant respectivement d'administrer la justice, d'assister les avocats et notaires et de délivrer des procédures judiciaires.

Ce livre concis vient pallier les inquiétudes que peut présenter l'apprentissage des notions fondamentales du droit. Il est donc une bonne ressource pouvant servir d'appui à l'enseignement qu'un cours d'introduction au droit prodigue. Son index analytique et sa

table des matières en facilitent la consultation. Sa structure même est imprégnée par la méthode qui caractérise le discours juridique. Nous avons apprécié les quatorze tableaux qui y sont insérés et qui permettent au lecteur de visualiser les notions explorées, ce qui facilite la compréhension de l'exposé et contribue à sa clarté. Dans le même ordre d'idées, nous tenons à souligner la qualité des exemples qui sont mis à profit. Ceux-ci sont clairs et proviennent de domaines de droit variés — notamment, les droits de la personne (page 45, note 96), le droit civil (page 39, note 89), le droit pénal (page 5, note 13) et le droit du travail (page 160, note 258). Les auteurs comparent parfois les décisions de différentes instances canadiennes ou étrangères, tel l'exemple portant sur la convention de gestation (page 158, note 255).

**Sophie ARCHAMBAULT**  
Étudiante à la  
Faculté de droit  
de l'Université  
d'Ottawa

**Stéphane ROUSSEAU (dir.), *L'entreprise familiale : évolution et transmission*, Les Journées Maximilien-Caron 2004, Montréal, Éditions Thémis, 2004, 121 pages, ISBN 2-89400-198-3.**

C'est à Montréal, en avril 2004, que s'est déroulée la quatorzième édition des Journées Maximilien-Caron organisées par le Centre de droit des affaires et du commerce international de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et la Chaire du notariat. Suite à ce colloque, un

recueil réunissant cinq textes d'experts portant sur les enjeux soulevés par la gouvernance et la transmission des entreprises familiales a été publié.

Le thème du colloque est très pertinent, surtout lorsque l'on considère que 68 % des entreprises québécoises sont de type familial. Leur sort constitue une problématique importante, vu leur rôle économique non négligeable. De plus, les questions reliées à la transmission et à l'évolution des entreprises familiales sont d'actualité, puisqu'on estime que plus de la moitié de leurs dirigeants prendront leur retraite au cours des dix prochaines années. Comme le transfert de direction est une étape cruciale et déterminante pour l'avenir de l'entreprise, il est primordial que soit élaborée une planification détaillée à cet effet. Une mauvaise préparation de la succession mène souvent à des conflits familiaux et met en péril la continuité et la prospérité de l'entreprise. C'est autour de cette réalité que gravitent les textes de ces Journées.

Le premier intitulé « La relève dans l'entreprise familiale québécoise : défis et perspectives » est rédigé par Louise St-Cyr, titulaire de la Chaire de développement et de relève de la PME des HEC (Montréal). L'auteure présente les résultats d'une enquête réalisée en 2002 auprès d'un échantillon d'entreprises familiales québécoises ayant déjà vécu un transfert de direction réussi. L'objectif de cette étude était de savoir quelle stratégie ces entreprises ont adoptée lors du transfert, afin de connaître les modèles

de planification susceptibles de favoriser son succès. Mme St-Cyr dresse un portrait des successeurs et des entreprises visées, puis examine l'ensemble des choix qui ont été faits lors du transfert de propriété. Ensuite, dans la section traitant du transfert de direction, trois éléments clés sont abordés : le choix des successeurs, leur préparation et le désengagement du prédécesseur. Elle définit entre autres les critères qui ont été établis par le dirigeant précédent lors du choix de son successeur. L'auteure en arrive à la conclusion qu'une préparation adéquate du successeur est indispensable à une transmission d'entreprise sans trop de remous.

Le texte suivant, « Planification fiscale et successorale pour les propriétaires de PME. Options juridiques avantageuses », est une contribution de Diane Bureau, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, en collaboration avec les notaires Richard Chagnon et Sylvie Berthold. En premier lieu, ce texte présente de façon très concrète et pratique les possibilités fiscales s'offrant aux dirigeants de petites et moyennes entreprises pour accroître leur patrimoine. Par exemple, la solution de la mise à part de l'argent, pour les travailleurs autonomes non incorporés, qui permet la déduction de certains intérêts qui autrement ne seraient pas déductibles. Le régime de retraite individuel (RRI) est une autre alternative proposée par les auteurs qui peut s'avérer très avantageuse pour les actionnaires dirigeants. Il y a aussi la constitution de l'entreprise en

société, qui tout en comportant de nombreux avantages fiscaux, peut faciliter la transmission de l'entreprise. Finalement, on retrouvera, en annexe, des tableaux résumant les trois différents types de transfert d'entreprise (vente à un tiers, transfert entre générations ou transfert en faveur d'employés clés), ainsi que leurs avantages et inconvénients.

Le troisième texte, portant le titre « La constitution familiale. Un outil interactif au service des familles en affaires », est une étude réalisée par M<sup>e</sup> Walid Chiniara. Enrichi de plusieurs témoignages, ce texte traite principalement de l'importance d'une planification successorale adaptée à l'entreprise familiale. Il est aussi une réflexion sur les motivations et la complexité particulière de ce type d'entreprise. Par exemple, l'auteur mentionne que les relations entre les membres de la famille sont inévitablement influencées par la place de chacun au sein de l'entreprise et par le fonctionnement de celle-ci. De la même façon, les décisions d'un dirigeant d'entreprise familiale ne sont pas toujours fondées sur les critères rationnels habituels. Cela fait en sorte que lorsque l'on établit la planification successorale de ce type d'entreprise, il faut veiller à respecter le fragile équilibre des quatre sphères suivantes : fiscale, juridique, économique et familiale. L'auteur aborde la constitution familiale, le conseil de famille et la gestion des conflits, qui jouent également un rôle déterminant auprès de l'entreprise familiale durant la période de transition.

Le texte de M<sup>e</sup> Danielle Lafortune, « Divers problèmes de droit civil et de droit corporatif relatifs à la transmission de l'entreprise familiale par l'utilisation de la fiducie discrétionnaire du *Code civil du Québec* », traite de façon complète l'alternative de la fiducie discrétionnaire entre vifs. Le fonctionnement du gel par fiducie, le problème posé en cas de violation de l'article 1275 C.c.Q., le questionnement entourant le cas où la personne morale est bénéficiaire de la fiducie, la discrétion et l'encadrement du fiduciaire sont autant de sujets explorés par l'auteure. Les difficultés légales, tout comme les avantages de la constitution d'une fiducie dans le cadre d'une transmission d'entreprise, sont soulevés dans ce texte.

Finalement, dans leur texte intitulé « L'oppression : une affaire de famille », M<sup>es</sup> George Hendy et Karim Renno abordent de front le sujet des disputes entre actionnaires de compagnies familiales. La théorie des expectatives raisonnables ainsi que les recours s'offrant à un actionnaire opprimé sont expliqués, toujours dans le

contexte bien spécifique de l'entreprise familiale. Par exemple, le recours en destitution d'un administrateur peut s'avérer plus compliqué, car le fait de créer des alliances entre des actionnaires d'une entreprise familiale équivaut souvent à créer une guerre au sein de la famille.

Pour conclure, je dirais que cet ouvrage lance plusieurs pistes à suivre en matière de petites et moyennes entreprises familiales. Ces entreprises étant un véritable pilier de l'économie, il est important de comprendre leurs besoins particuliers afin d'assurer leur survie. Les réflexions des auteurs sont très concrètes et actuelles, ce qui constitue un atout considérable pour l'ouvrage. Ce livre s'adresse tant aux notaires qu'aux avocats s'intéressant au droit commercial et aux possibilités fiscales applicables aux entreprises familiales.

**Catherine MOUGEOT**  
**Étudiante à la**  
**Faculté de droit**  
**de l'Université**  
**d'Ottawa**